



LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR PRODUITS CHIMIQUES EN MILIEU INDUSTRIEL ET RIVIERE

OBJECTIFS

Ce stage est destiné à apporter aux personnels formés au risque chimique une formation d'approfondissement pour la gestion de différents niveaux de pollutions. Un rappel de notions théoriques est proposé sur les produits chimiques, leurs comportements et propriétés une fois déversés accidentellement dans l'environnement. À l'aide de scénarios réalistes, les stagiaires sont sollicités au travers d'exercices et de TDs afin de réfléchir à des idées de manœuvre et de mettre en place les actions de zonage, de mise en sécurité collective et individuelle. Les scénarios déroulés tout au long du stage mettent en jeu des pertes de confinement à partir d'un site industriel sur divers substrats terrestres et aquatiques. À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en capacité d'intervenir en toute autonomie pour limiter les conséquences d'une pollution par produits chimiques atteignant un milieu industriel comme naturel.

PUBLIC

Pompiers, services de secours, administrations, collectivités, police des eaux et des voies navigables, compagnies de transports fluvial et maritime, autorités portuaires, industries chimique et pétrolière

THÈMES

- Comportements et propriétés des produits chimiques déversés accidentellement dans l'environnement
- La protection individuelle : les EPI, habillage, déshabillage
- La mise en place du sas
- Le confinement et la récupération d'une pollution liquide au sol et dans les réseaux d'eau
- Le confinement et la récupération dans les fossés, chenaux et ruisseaux
- Le confinement et la récupération en rivière.

Les cours théoriques sont assurés en salle et complétés par :

- 4 demi-journées d'exercices pratiques en milieu naturel ou site industriel (sur les plateaux techniques du Cedre ou du CNPP)
- Des démonstrations d'équipements et de véhicules d'intervention hydrocarbures et risque chimique
- Des retours d'expérience d'accidents.

Chaque conférence sera assurée par un spécialiste du Cedre ou du CNPP.

SESSIONS

Participants : le nombre de participants doit être compris entre 10 et 22

Intervenants : Cedre et CNPP

Durée : 4 jours, du lundi 13 h 30 au vendredi 14 h

Nombre d'heures de cours : 28 h

Lieu :

- au premier semestre au CNPP, Vernon (Eure)
- au second semestre au Cedre, Brest

Se préparer au stage :

- EPI fournis par le Cedre et CNPP pour les phases pratiques, se munir uniquement d'une tenue de travail
- Le Cedre et le CNPP vous conseillent de vous rapprocher du médecin du travail afin de vous assurer de votre aptitude au port de l'appareil respiratoire isolant (ARI). Voir dossier medicotechnique (réf. 56TC 47) édité par l'INRS et développant notamment les éléments médicaux de détermination d'aptitude à l'utilisation des ARI

Inscriptions : auprès du Cedre à formation@cedre.fr

Dates et Tarifs Ht : nous consulter : formation@cedre.fr

Le Cedre est agréé en application du code de la sécurité intérieure (article L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11). Agrément de la DGSCGC par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2019 qui reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans les opérations de secours contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC dans les zones de compétences françaises. Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement par le MTES pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités dont l'organisation de stages dans la gestion et la lutte contre les pollutions accidentelles, par hydrocarbures ou produits chimiques, en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eau. Arrêté ministériel du 9 décembre 2019.